

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Gilles GUILBOT.

Nombre de Membres :

Date de Convocation : 3 décembre 2020

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 14

Présents : Gilles GUILBOT, Aristide ARDOUIN, Quentin GROUSSET, Léa BERNARDEAU, Jean-Pierre BON, Annabelle JARRIAU, Jocelyne YAHIA, Adam MASSOUF, Brigitte PALAGONIA, Ismaël BOUCHER, Vanessa BARON, Cyril ROBERT, Carole GIRAUD, Alexandre VEILLON.

Excusés :

Secrétaire de séance : Madame Brigitte PALAGONIA est élue secrétaire de séance à l'unanimité, et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

➤ **Approbation du compte rendu de la dernière réunion :** Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2020 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération tarifs 2021
- Délibération modificative lotissement
- Désignation d'un référent géographique au SMBVSN
- Projet aménagement du bourg
- Délibération rue du Chêne Rond
- Questions diverses

Tarifs 2021 :

Les tarifs 2021 sont votés à l'unanimité comme suit :

▪ **Salle des fêtes :**

- Pour les entités locales : gratuit pour les réunions à but non lucratif.
- Pour les particuliers :

	Habitants de la commune ou propriétaires payants une taxe foncière dans la commune	Hors commune
Sociétés locales	60,00 €	
1 journée	98,00 €	140,00 €
2 jours consécutifs	150,00 €	200,00 €
Vaisselle	0,60 €	0,76 €
Couverts uniquement	0,15 €	0,15 €
1 table et 4 chaises	2,50 €	2,50 €

- Une caution de 500 € sera demandée à chaque location pour couvrir les frais de nettoyage de la salle dans le cas où celui-ci serait mal effectué ainsi que d'éventuelles dégradations.

- A la réservation, il sera demandé la totalité du prix de la salle et la caution de 500 €.
- La vaisselle cassée sera facturée.

▪ **Cimetière :**

- Concession cimetière **90 € pour 50 ans.**
- **Vacation décès : 24 €.**

- **Tarifs Emplacements Columbarium :**

Concession 15 ans	170 €
Concession 30 ans	320 €
Concession 50 ans	660 €

Délibération modificative lotissement :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur des opérations dans le budget annexe lotissement et propose la décision modificative suivante :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et articles	Somme
Achat matériels	605	1950		
Variation de stocks			71355-042	1950
Variation de stocks	3555-040	1 950		
Avance du budget principal			168748	1950

Le Conseil Municipal :

Adopte la décision modificative pour le budget annexe du lotissement

Dit que les crédits sont inscrits au budget

Charge Monsieur le maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Désignation d'un référent géographique au SMBVSN :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans la cadre de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sur les communes et intercommunalités concernés par le bassin hydraulique en Deux-Sèvres et Charente-Maritime, il est nécessaire de nommer un référent sur la commune de Béceleuf. Madame Brigitte PALAGONIA a été nommée référente du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise pour la commune de Béceleuf.

Projet aménagement du bourg :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu le 20 novembre avec Aréa urbanisme pour présenter le projet d'aménagement du bourg et son chiffrage détaillé. Il a été évoqué les travaux en deux phases. En effet, après un contact avec le SECO (Syndicat des Eaux du Centre-Ouest), il a été préconisé de refaire les canalisations qui traverse le bourg du monument aux morts jusqu'à la sortie en direction du cimetière. Cette canalisation est vétuste et fragilisée, il est donc plus judicieux de refaire le réseau avant d'entreprendre des travaux.

L'assemblée décide donc de valider cette phase de travaux à savoir le chemin piétonnier de Fougères à Béceleuf et la réhabilitation de la place de l'Eglise.

De plus, monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion est programmée le vendredi 18 décembre avec le pays de gâtine pour élaborer le plan de financement de la phase de projet décidé ci-dessus et ainsi connaître les subventions auxquels nous pourrions être assujettis.

Enfin, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bureau d'étude Aréa Urbanisme nous a fait parvenir une actualisation des honoraires pour l'étude de l'avant-projet et du chiffrage du chemin piétonnier entre le bourg et Fougères qui n'était pas prévu initialement pour un montant de 4 600 € HT. L'assemblée donne un avis favorable.

Délibération rue du Chêne Rond :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs riverains de la Rue du Chêne Rond nous ont fait part de leur incompréhension sur la dénomination de cette rue ainsi que du nom du lieu-dit. Pour cela, nous nous sommes rapprochés de Michel BERTAUD, président de l'association Histoire et Patrimoine pour nous fournir quelques explications.

Le Chêne Rond est un hameau signalé dans divers actes notariés dès le XVIII^{ème} siècle. C'est cette écriture qui est indiquée par Charles Michaud, auteur d'une monographie de Béceleuf avant 1900 ; ce Charles Michaud avait comme ancêtres plusieurs notaires siégeant à Béceleuf depuis le XVII^{ème} siècle, donc il connaissait bien le hameau avec cette écriture en deux mots. Dans sa description du département le premier préfet des Deux Sèvres, Dupin, indique bien le hameau sous ce nom-là.

Lorsque le premier cadastre fut dressé (plan dit « napoléonien ») vers 1830, les terrains placés au sud du hameau (qui ne comptait que trois fermes à ce moment) furent nommés Chaigneron.

Pourquoi ?

La prononciation locale (poitevin) était et est encore pour les anciens « Le Châgne Rund », le châgne désignant le chêne. Or le cadastre n'a pas été établi par les gens de Béceleuf, et le ou les « confectionneurs » ont sans doute voulu « franciser » le nom en retranscrivant une phonétique approchée. (1) D'où Le Chaigneron.

Lors de la dénomination officielle des rues, le nom Chaigneron a été repris, mais Le Chêne Rond ou Chênerond est aussi resté...

Maintenant pourquoi le nom en deux mots avec deux majuscules ?

Simplement parce que le mot Rond, ici, n'est pas un qualificatif de chêne ; un chêne en liberté comme d'autres essences prend en général une forme ronde, mais dans notre cas, ce mot rond a une signification différente.

Le chêne était un arbre sacré pour les Gaulois. Parmi leurs dieux, un des plus importants était Bélénos. En général les chênes sacrés, (lieux de culte) se situaient sur une éminence de terrain. Or du village, une large vue circulaire s'étend jusqu'aux hauteurs de La Chesnaye, (on aperçoit aussi l'antenne de Maisonnais), Niort et la forêt de Chizé, St Pompain et au nord la forêt de Secondigny ; de plus il se trouve sur le tracé d'une voie antique connue sous le nom de « Voie des Marchands » qui venant de La Véquière rejoignait la Dent en passant au nord-ouest d'Epannes et rejoignait à Saint Pompain le chemin Chevalleret.

Revenons à notre Bélénos qui a donné de nombreux noms dérivés de Bel, noms de lieux ou de personnes ; mais au fil des siècles, les langues et parler se mélangeant (aujourd'hui aussi avec l'anglais notamment) il a donné aussi billon, billot, bille, ce qui désigne une forme ronde. Le mot rond d'origine latine a donné notamment rondin. Entre une bille de bois et un rondin il y a comme une parenté...

Alors notre Chêne Rond aurait donc été un lieu de culte dédié à Bélénos. Le Chêne de Bélénos....

A noter qu'il existe d'autres Chêne Rond, comme au Puy St Bonnet près de Cholet où se trouve la chapelle Notre Dame du Chêne Rond (située sur une hauteur et lieu de culte) ; plus près de Béceleuf, à Mazières on trouve la ferme du Chêne Billon, sur une hauteur aussi, qui dépendait ... du Petit Chêne (où est le golf).

L'assemblée après toutes ces explications et afin d'uniformiser la dénomination de ce lieu décide à l'unanimité de modifier la rue du Chaignerond, Chaigeron ou Chênerond en la dénommant la rue du **Chêne Rond** ainsi que le quartier du **Chêne Rond**.

Monsieur le Maire rappelle que le service du cadastre va procéder à toutes ces modifications que ce soient pour les adresses des biens immobiliers, les adresses des propriétaires ainsi que sur le plan cadastral.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons plusieurs devis pour installer un défibrillateur. Monsieur Cyril ROBERT est en charge du dossier.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que des riverains se sont plain de la vitesse rue du Chêne Rond. Monsieur le Maire propose que la commission voirie se réunisse prochainement pour évoquer le sujet. Une commission voirie est programmée le jeudi 17 novembre à 20 h 00.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les colis pour les personnes de plus de 70 ans sont arrivés et que l'on va pouvoir procéder à la distribution.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission communication s'est réunie le mercredi 2 décembre et le lundi 7 décembre pour préparer le bulletin municipal.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission Aire de jeux s'est réunie le lundi 7 décembre 2020 pour évoquer la couleur des jeux et les différentes options. La commission a décidé de retenir les couleurs jaune et verte pour l'aire de jeux. Un échantillon de jeu va être demandé au fournisseur pour se rendre compte du rendu.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du dernier Conseil d'école les institutrices ont fait part de plusieurs demandes. Tout d'abord la mise de rideau aux fenêtres de toit dans la classe des CP, Monsieur le Maire rappelle que la commande a déjà été réalisée et que nous sommes en attente de la pose. Ensuite, la création d'une ouverture extérieure en direction du stade ainsi que la création d'un préau dans la cour. Monsieur le Maire a répondu que tous ces sujets seront évoqués prochainement.

- Monsieur le Maire évoque la possibilité d'installer des panneaux à l'entrée du village pour annoncer le lotissement. L'assemblée donne un avis favorable.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SICTOM nous a fait parvenir la liste des impayés des ordures ménagères de la commune de Béceleuf.

- Une commission a été formée pour la création de parcours de randonnée sur notre commune. Celle-ci est composée de Brigitte PALAGONIA, Jocelyne YAHIA, Adam MASSOUF et Jean-Pierre BON.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a subi un contrôle URSSAF sur l'année 2018 et qu'aucune remarque n'a été formulée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.